

A2MB
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 10 Montée du Village 38150 ANJOU
951 797 513 RCS VIENNE

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,

La société GROUPE BERTHOLD

Représentée par Grégory BERTHOLD, agissant en qualité d'Associée unique (l'« Associée Unique ») et de Présidente de la société **A2MB**,

.../...

II - A pris les décisions suivantes :

- .../...
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- .../...
- Pouvoirs à conférer pour effectuer les formalités.

.../...

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

.../...

SIXIEME DECISION

L'AssociéE unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT
GROUPE BERTHOLD
Monsieur Grégory BERTHOLD

DocuSigned by:

63F58BFFB920404...